

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**Identificateur de produit SGH****Nom du produit** Mothers Mag & Aluminum Polish**Autres moyens d'identification****Code(s) du produit** 05100, 05101, 05102, 05104, 35100, 55100**Synonymes** aucune**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation****Utilisation recommandée** Encaustique pour métaux**Utilisations déconseillées** Aucun renseignement disponible**Renseignements sur le distributeur****Adresse Fournisseur**
MOTHERS POLISHES WAXES
CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827**Société**
MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827**Numéro de téléphone d'appel d'urgence****Téléphone en cas d'urgence** No de téléphone de Chemtrec : 1 800 424-9300 (aux États-Unis) ou +1 703 527-3887 (à l'extérieur des États-Unis)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification**

Ce produit est considéré comme dangereux selon les critères fixés dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), le SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Éléments pour les étiquettes**Mot indicateur**
Danger

**Mentions de danger**

Cause des lésions aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs

Sans objet.

Déclarations sur la sécurité**Prévention**

- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
- Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.

Ingestion

- EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- NE PAS faire vomir

Entreposage

- Garder sous clef

Élimination

- Acheminer le contenu/contenant vers une usine agréée d'élimination des déchets

Autres informations

Provoque une légère irritation cutanée.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Distillats de pétrole, légers hydrotraités	64742-47-8	25-50	-	-
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	25-50	-	-
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	<10	-	-
Acide stéarique	57-11-4	<10	-	-
Triéthanolamine	102-71-6	<10	-	-
Acides gras de résine liquide	61790-12-3	<10	-	-
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), alpha-[(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]-oméga-hydroxy-	9036-19-5	<10	-	-
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	107-41-5	<10	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures requises pour les premiers secours

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Faire boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si nécessaire.
Protection pour les secouristes	Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants	L'aspiration dans les poumons peut causer des dommages sévères aux poumons
---	--

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<u>Agents extincteurs appropriés</u>	Dioxyde de carbone (CO ₂) Mousse. Poudre sèche. Poudre chimique d'extinction.
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre l'incendie.
<u>Dangers spécifiques du produit</u>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.

<u>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</u>	Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.
---	---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection personnelle.
---------------------------------	---

Précautions environnementales

Précautions environnementales	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.
--------------------------------------	--

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate.

Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité

Entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants.

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Distillats de pétrole, légers hydrotraités 64742-47-8	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ (as oil mist)	TWA: 5 mg/m ³ (as oil mist)	-
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	TWA: 1 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	-
Acide stéarique 57-11-4	TWA: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter TWA: 3 mg/m ³ respirable particulate matter	-	-
Stéarate de sodium 822-16-2	TWA: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter TWA: 3 mg/m ³ respirable particulate matter	-	-
Triéthanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m ³	-	-
Acides gras de résine liquide 61790-12-3	5 mg/m ³ (resp) 10 mg/m ³ STEL (resp)	5 mg/m ³ (resp)	-
2,4-Pentanediol, 2-méthyl- 107-41-5	STEL: 50 ppm vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter, aerosol only TWA: 25 ppm vapor fraction	(vacated) Ceiling: 25 ppm (vacated) Ceiling: 125 mg/m ³	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 125 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Autres directives relatives à l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Sécurité intégrée appropriée

Mesures techniques Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps Gants de protection.
Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Solide.	Aspect	Blanc.
Odeur	Pin.	Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
pH	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point de fusion/intervalle de fusion	55 °C / 151 °F	Aucun à notre connaissance
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Point d'éclair	90 °C / 140 °F	Aucun à notre connaissance
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Limites d'inflammabilité dans l'air		
limite supérieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
limite inférieure d'inflammabilité	Donnée non disponible	
Pression de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité de vapeur	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité relative	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Densité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Température de décomposition	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Viscosité	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
Propriétés d'inflammabilité	Substance combustible: risque de combustion mais ne s'enflamme pas facilement.	
Propriétés explosives	Donnée non disponible	
Propriétés comburantes	Donnée non disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%) < 3

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<u>Réactivité</u>	donnée non disponible
<u>Stabilité chimique</u>	Stable dans des conditions normales.
<u>Possibilité de réactions dangereuses</u>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<u>Polymérisation dangereuse</u>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<u>Conditions à éviter</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<u>Produits incompatibles</u>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	aucun en utilisation appropriée La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Pas d'effet connu.
Contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation. Provoque une légère irritation cutanée.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Aspiration potentielle en cas d'ingestion.

Mesures numériques de toxicité - Produit

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document SGH : Sans objet.

Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats de pétrole, légers hydrotraités	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h
Oxyde d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)	-	-
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	> 25 mL/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	> 13 mg/L (Rat) 4 h
Triéthanolamine	= 4190 mg/kg (Rat)	> 20000 mg/kg (Rabbit) > 16 mL/kg (Rat)	-
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	= 3700 mg/kg (Rat)	12,300 mg/kg (Rabbit)	> 310 mg/m ³ (Rat) 1 h

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Pas d'information disponible

Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ne devrait pas être un sensibilisant.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de substances qui sont connues pour être mutagènes ou soupçonnées de l'être.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérogènes.

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Triéthanolamine		Group 3		

CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 : Inclassables quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne contient aucun composant dangereux connu ou suspecté pour la reproduction.
STOT - exposition unique	Aucun des composants n'est connu comme entraînant une toxicité spécifique pour certains organes cibles par exposition unique.
STOT - exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toxicité chronique	Éviter les expositions répétées. Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles. La mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocif ou mortel.
Effets sur les organes cibles	Appareil respiratoire. Yeux. Peau. Système nerveux central.
Risque d'aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Distillats de pétrole, légers hydrotraités 64742-47-8		LC50 96 h: = 45 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 2.2 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 2.4 mg/L static (Oncorhynchus mykiss)		LC50 96 h: = 4720 mg/L (Den-dronereides heteropoda)
Oxyde d'aluminium 1344-28-1		LC50 96 h: > 100 mg/L semistatic (Salmo trutta)		LC50 48 h: > 100 mg/L (daphnia magna)
Solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) 64742-88-7	EC50 96 h: = 450 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h: = 800 mg/L static (Pimephales promelas)		EC50 48 h: > 100 mg/L (Daphnia magna)
Triéthanolamine 102-71-6	EC50 96 h: = 169 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50 72 h: = 216 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: 10600 - 13000 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: 450 - 1000 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: > 1000 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 > 10000 mg/L 30 min	EC50 24 h: = 1386 mg/L (Daphnia magna)
Acides gras de résine liquide 61790-12-3	EC50 72 h: >= 1000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)			
2,4-Pentanediol, 2-méthyl- 107-41-5		LC50 96 h: 10500 - 11000 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 10000 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 10700 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 8690 mg/L flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 3038 mg/L 5 min	EC50 48 h: 2700 - 3700 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible.

Bioaccumulation Pas d'information disponible.

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Triéthanolamine	-2.53
Acides gras de résine liquide	5.98
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	0.13986

Mobilité Pas d'information disponible.

Autres effets nocifs Pas d'information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

Codes de déchets dangereux de la Californie 331

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

<u>MEX</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements internationaux

Substances appauvrissant la couche d'ozone	Sans objet
Polluants organiques persistants	Sans objet
Déchet dangereux	

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Acide stéarique	Y34

La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable)	Sans objet
Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)	Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire
Union Européenne	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37:

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	25-50	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementées comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Oxyde d'aluminium	X	X	X		X
Triéthanolamine	X	X	X		X
2,4-Pentanediol, 2-méthyl-	X	X	X		X

États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA Danger pour la santé 2 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers physico-chimiques N/A

HMIS Danger pour la santé 2* Inflammabilité 0 Danger physique 0 Précautions individuelles B

*Indique un risque chronique pour la santé

Préparée par Intendance de produit
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1-800-572-6501

Date d'émission 31-août-2018
Date de révision 31-août-2018
Note de révision Nouveau format régional.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique